

## Règlement destiné aux utilisateurs du Centre d'études du Musée national suisse (MNS)

Le présent règlement régit l'utilisation générale du Centre d'études du MNS afin de préserver les objets exposés sur place et de garantir à tous une ambiance de travail agréable.

1. Toute demande d'utilisation des collections d'études doit être soumise par écrit au moins sept jours à l'avance à l'adresse centrale studienzentrum@nationalmuseum.ch ou au conservateur responsable.
2. Chaque collection d'études dispose d'un règlement spécifique, que les utilisateurs doivent respecter.
3. Pour l'utilisation de la bibliothèque du MNS, au sein du Musée national Zurich, les prix, les conditions de prêt et les heures d'ouverture de la bibliothèque s'appliquent.
4. La consultation et l'utilisation des collections d'études se font dans les locaux du Centre d'études prévus à cet effet. Aucun objet ne doit quitter ces locaux.
5. Les objets demandés sont mis à la disposition des utilisateurs par le personnel spécialisé. Ils doivent être manipulés avec le plus grand soin et les consignes du personnel du MNS doivent être strictement respectées.
6. Les utilisateurs répondent entièrement, vis-à-vis du MNS, de tous les dommages occasionnés.
7. Les objets commandés sont en principe mis à disposition pour consultation à la date prévue mais peuvent être réservés sur demande pour une période plus longue. Le nombre d'objets commandés ou consultables peut être limité suivant la collection d'études.
8. La mise à disposition d'objets peut être refusée pour des impératifs conservatoires ou suite à une décision des conservateurs. Dans ce cas, le MNS fournit si possible des reproductions photographiques dès que cela est possible.
9. Les reproductions sont réalisées par le personnel spécialisé du MNS, pour autant que les conditions conservatoires ou juridiques l'autorisent. Le règlement sur les taxes du fonds photographique du MNS règlemente les coûts.
10. Il est nécessaire de demander au préalable l'autorisation du personnel du MNS pour photographier des objets des collections d'études. Cela n'est par ailleurs possible qu'à des fins d'études strictement personnelles et en respectant l'obligation de diligence. Cette autorisation n'inclut en aucun cas des droits d'exploitation autres que l'usage personnel. Toute autre reproduction (via un scanner ou une photocopieuse) est interdite.
11. Tous les droits de propriété intellectuelle sur l'ensemble des objets, en particulier les droits d'auteur sur le matériel photographique, restent à tous les égards au Musée national suisse, dans la mesure où celui-ci y est autorisé.
12. En ce qui concerne les objets protégés par des droits de tiers, dans le cadre du droit de propriété intellectuelle, et en particulier du droit d'auteur, l'utilisateur doit se procurer personnellement les droits nécessaires. Le MNS n'assure aucune garantie concernant la disponibilité de ces droits.
13. En cas d'utilisation non autorisée, l'utilisateur exempte entièrement le MNS de tout dédommagement et de toute plainte.
14. Les dossiers, sacs, manteaux et parapluies doivent être déposés au vestiaire, dans les casiers.
15. Il est interdit de manger et de boire dans l'enceinte du Centre d'études, de téléphoner dans la salle de lecture de la bibliothèque et de déranger les autres utilisateurs.